



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29/06/2021

### **Transitions Collectives : les DREETS se mobilisent dans l'ensemble des territoires pour informer les entreprises sur le dispositif.**

Pensé avec les partenaires sociaux et lancé en début d'année, le dispositif « Transitions Collectives » permet aux entreprises d'anticiper les mutations de leur secteur et d'accompagner les salariés volontaires vers une reconversion sereine et préparée.

Pour promouvoir le dispositif auprès des entreprises, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion lance un cycle de webinaires d'information. Animés par les [Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#), ces webinaires se dérouleront partout en France métropolitaine et dans les Outre-mer dans les mois qui viennent.

La ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a introduit la première session qui s'est tenue aujourd'hui en Provence-Alpes-Côte d'Azur. A cette occasion deux entreprises de la région, l'une TPE et l'autre de 250 salariés, ont pu témoigner de leur utilisation du dispositif.

Les prochaines sessions se dérouleront aux dates suivantes :

- Martinique : Vendredi 2 juillet à 10h heure locale (16h en métropole)
- Guyane : Mardi 6 juillet à 9h heure locale (14h en métropole)
- Hauts-de-France : Mardi 6 juillet à 17h
- Guadeloupe : Mercredi 7 juillet à 9h heure locale (15h en métropole)

D'autres webinaires seront organisés en septembre et octobre 2021.

**Le dispositif accompagne déjà ses premiers salariés**

Le dispositif « Transitions Collectives » permet aux salariés volontaires des entreprises qui anticipent des mutations de leur activité de bénéficier d'une formation dans le but de se reconvertir vers un métier porteur dans le même bassin de vie, tout en conservant leur rémunération et leur contrat de travail.

Pour leur garantir des parcours de reconversion sécurisés vers des métiers porteurs, l'État finance, par le biais du plan France Relance, tout ou partie des formations, en fonction de la taille de l'entreprise :

- 100% pour les entreprises de moins de 300 salariés
- 75% pour les entreprises de 300 à 1000 salariés
- 40% pour les entreprises de plus de 1000 salariés.

Les groupes Derichebourg et Monoprix sont les premiers à s'être saisis de ce dispositif innovant : leurs salariés volontaires (agents d'entretien, hôtes de caisse, étalagistes) vont suivre une formation d'aide-soignant pendant 14 mois à l'issue de laquelle ils pourront être recrutés au sein d'un établissement du groupe Korian après obtention de leur diplôme d'État.

*« Ces webinaires seront essentiels pour permettre aux entreprises de s'informer et de se saisir du dispositif. Recourir à Transitions Collectives, c'est préparer l'avenir de son entreprise, en faisant preuve d'anticipation, en même temps que de responsabilité vis-à-vis des salariés. Notre objectif est que les entreprises se donnent les moyens de gérer leurs besoins de transformation des compétences et que chacun puisse bénéficier de nouvelles chances tout au long de son parcours professionnel »* déclare **Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.**

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).